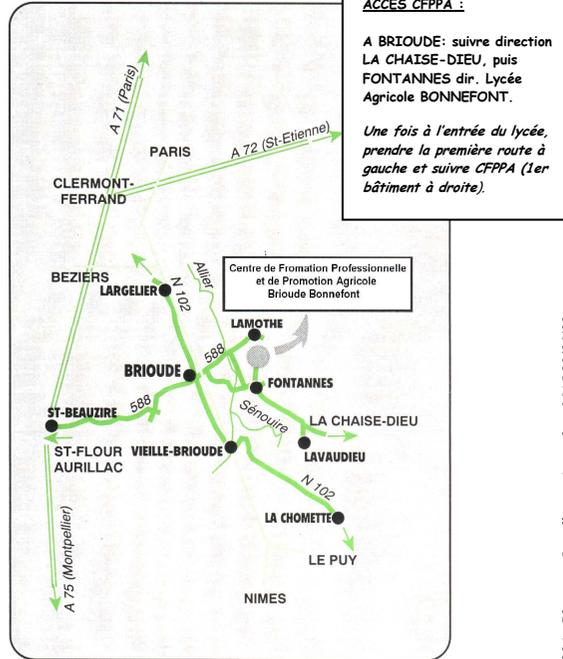


LE C.F.P.P.A. de BONNEFONT

Présentation générale

Le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) de BONNEFONT dispose de locaux dont l'équipement permet de dispenser des enseignements de niveau 3 (Bac + 2) : laboratoires de chimie et de biologie, une animalerie pédagogique, 2 salles informatiques, ateliers pédagogiques, un Centre de Documentation et d'Information, une exploitation agricole, un atelier machinisme, installations sportives, centre équestre, self...

Le centre n'ayant pas de structure d'hébergement, les stagiaires trouvent à se loger dans les communes environnantes. Ils peuvent toutefois prendre leurs repas au restaurant du Lycée à des tarifs préférentiels.



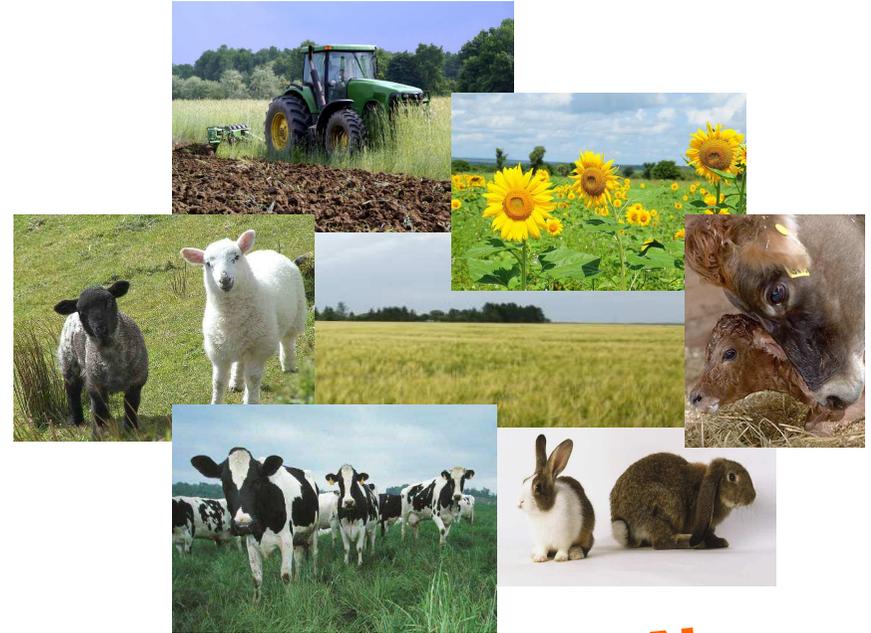
D204 - Plaquette Installation Agricole - MAJ 11/06/09

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

BONNEFONT

un sillon d'avance

FORMATION



INSTALLATION EN AGRICULTURE en AUVERGNE

FORMATION CONTINUE POUR ADULTES

✂

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

N° Tél. : Portable :

Adresse e-mail :

Je souhaite m'inscrire au

Coupon réponse à retourner au CFPPA



Contactez-nous :
CFPPA de Brioude-Bonnefont
43100 FONTANNES
 ☎ 04.71.74.57.74. - 📠 04.71.74.57.53.
 SITE INTERNET : www.cfppabonnefont.fr Email : cfppa.bonnefont@educagri.fr

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



	BP REA Niveau 4	BPA Niveau 5
Objectifs de la formation	Acquérir les connaissances nécessaires pour la conduite technique et la gestion d'une exploitation agricole telles qu'elles sont définies à partir du référentiel professionnel de ce métier. Justifier, pour l'obtention d'un diplôme professionnel homologué au niveau 4, de la capacité professionnelle agricole définie dans le décret n° 88-176 du 23 Février 1988.	Acquérir une formation technique, économique et comptable en vue d'accéder à la capacité professionnelle.
Organisation	1200 Heures au CFPPA en moyenne. La durée peut varier selon les acquis antérieurs du candidat. Le diplôme est délivré selon la modalité des unités de contrôle capitalisables. Le BP « REA » de niveau 4 est obtenu après validation de 12 unités de contrôle : 8 UC nationales (dont 2 Générales et 6 Professionnelles), 2 UC Techniques (UCT) et 2 Ucares. Un stage de 5 semaines en exploitation est obligatoire.	800 Heures au CFPPA en moyenne. La durée peut varier après validation des acquis du candidat. Le diplôme est obtenu après validation de 10 unités de contrôle : 6 UC nationales (dont 2 Générales et 4 Professionnelles), 2 UC Techniques (UCT) et 2 Ucares. Un stage de 4 semaines en exploitation est obligatoire.
Conditions d'admission	→ tout public (entre 18 et 50 ans). → être sorti depuis plus d'un an de la formation initiale. → avoir un an d'activité. → avoir un projet d'installation agricole. → avoir un CAP.	→ tout public (entre 18 et 50 ans). → être sorti depuis plus d'un an de la formation initiale. → avoir un diplôme agricole et un an d'activité. → avoir un projet.
Conditions financières	Rémunération et protection sociale selon la réglementation en vigueur (CNASEA, ASSEDIC, Congé Individuel de Formation, Contrat de Qualification). Hébergement et nourriture à la charge du stagiaire.	Rémunération et protection sociale selon la réglementation en vigueur (CNASEA, ASSEDIC, Congé Individuel de Formation, Contrat de Qualification). Hébergement et nourriture à la charge du stagiaire.
Débouchés	Installation agricole. Salarié(e) d'entreprise agricole.	Installation agricole. Salarié(e) agricole. Poursuite d'études (BP REA).

★ **UCT : Unités Capitalisables «Techniques » Conduire un atelier de production (245H à 105 H)**

- Elevage laitier
- Elevage allaitant
- Elevage de lapins
- Gestion des équipements de l'exploitation agricole
- Service en milieu rural

★ **Ucares de 2 semaines de formation sur les thèmes suivants (70H par Ucare / ouvert à tout public / l'étude du financement se fera par le CFPPA) :**

- Médecine alternative à l'élevage (soins aux animaux)
- Production fourragère et céréales
- Utilisation des produits phytosanitaires et antiparasitaires
- Tourisme et diversification
- Ovin viande (formation tutorée chez un exploitant)
- Élevage de chèvres (formation tutorée chez un exploitant)
- Production de volailles fermières
- Elevage du lapin



★ **En formation ouverte et à distance :**

- Elevage du lapin
- Elevage du cheval
- Apiculture, etc....

☞ Formations financées par le Conseil Régional d'Auvergne et le Fonds Social Européen pour les demandeurs d'emploi.

☞ Pour les actifs : nous consulter pour établir un dossier de financement auprès des Fonds d'Assurance Formation.